CONTENTIEUX - PROCÉDURES

Procédure civile : maîtriser les principes directeurs, soulever et conclure

Les principes directeurs du procès civil passent pour des évidences de première année, jusqu'au jour où une pièce communiquée tardivement est écartée ou un moyen relevé d'office sans débat fragilise toute la décision. Ce sont des règles opérationnelles qui se plaident et qui déterminent souvent l'issue de l'instance. Deux heures pour reprendre l'office du juge et celui des parties, la charge de l'allégation et de la preuve, puis le respect du contradictoire à chaque étape. La conférence traite chaque principe sous l'angle du moyen à soulever et des écritures à rédiger.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,29 jour — 2 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 410 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Avocats et juristes intervenant devant les juridictions civiles ainsi que collaborateurs chargés de la rédaction des écritures.

PRÉREQUIS
Intervenir dans des procédures civiles et rédiger des conclusions.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Délimiter l'office du juge et celui des parties dans l'instance
- Identifier les moyens que le juge peut relever d'office
- Organiser la charge de l'allégation et de la preuve
- Faire respecter le contradictoire dans la communication des pièces
- Soulever une atteinte aux principes directeurs dans ses écritures

03 Programme détaillé

M1 L'instance et son objet

- Qui fixe le cadre du litige
- Introduction de l'instance et objet du litige
- Office du juge et prétentions des parties
- Moyens relevés d'office et débat préalable
- Immutabilité du litige et demandes nouvelles
- À retenir : Le juge tranche le litige tel que les parties l'ont délimité sauf à provoquer lui-même le débat.

M2 Faits allégation et preuve

- Répartir la charge du travail probatoire
- Charge de l'allégation des faits
- Charge de la preuve et risque de la preuve
- Mesures d'instruction et conditions de leur demande
- Office du juge dans la recherche des éléments
- Cas pratique : Répartition de la charge de la preuve dans un litige contractuel et liste des pièces à produire.

M3 Le contradictoire en pratique

- Le principe qui fait tomber les décisions
- Communication des pièces et des conclusions en temps utile
- Traitement des productions tardives
- Contradictoire devant l'expert judiciaire
- Sanction de l'atteinte au principe
- Mise en situation : Formulation d'un incident tendant au rejet de pièces communiquées la veille de la clôture.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF

Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 410 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr